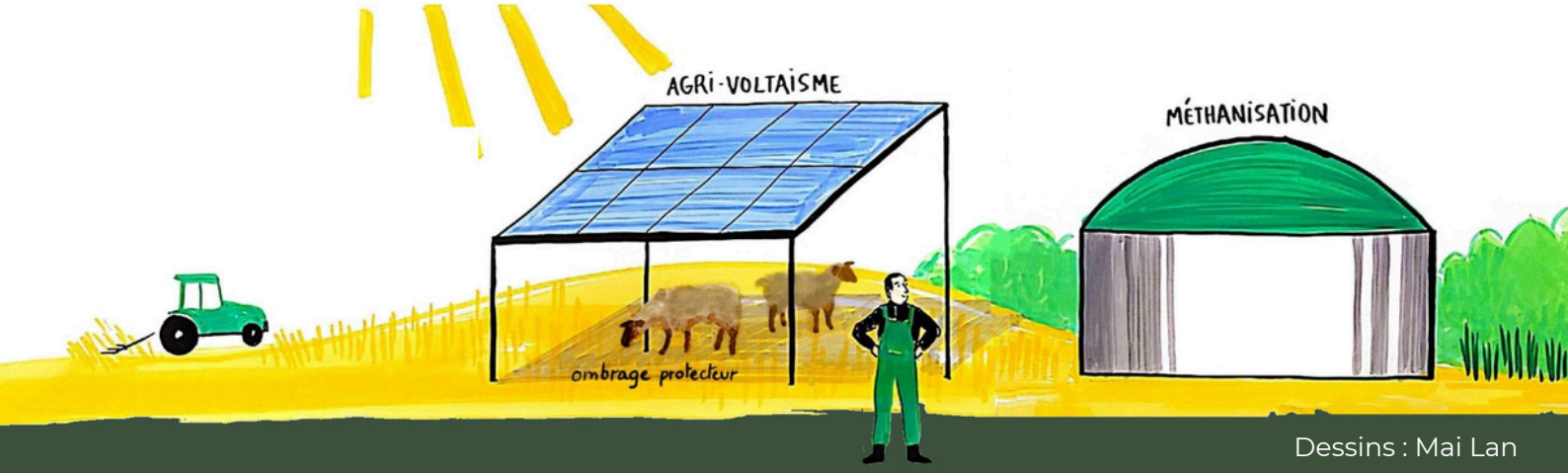
Nos terres ont de l'énergie
COLLECTIF SUR LES AGRI-ÉNERGIES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Agri-énergies : 7 conditions pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté



Dessins : Mai Lan

Une démarche collective pour des agri-énergies au service des territoires, portée par le collectif Nos terres ont de l'énergie.

Nos terres ont de l'énergie
COLLECTIF SUR LES AGRI-ÉNERGIES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

LE COLLECTIF **NOS TERRES ONT DE L'ÉNERGIE**

Qui sommes-nous ?

Créé en décembre 2025, ***Nos terres ont de l'énergie*, un collectif sur les agri-énergies en Bourgogne-Franche-Comté réunit une dizaine d'organisations implantées sur l'ensemble du territoire.**

L'envie de coopérer et de soutenir les solutions localement a été à l'origine de la création du collectif. Ces organisations ne souhaitent plus agir seules mais cherchent à porter une voix commune et à agir collectivement auprès de leurs élus et des citoyens.

Le monde agricole, énergétique, de l'innovation et de la recherche dans toute sa pluralité


Gabrielle Dufour


Liselore Martin


Vincent Lavier


Mathieu Oudot


Tristan Lamy


Sylvain Marmier


Mélanie Bornot


Laurent Druot


Clémentine Noirard


Josselin Laligant


Christophe Fouilland


Éric Passetti


Hélène Poirier

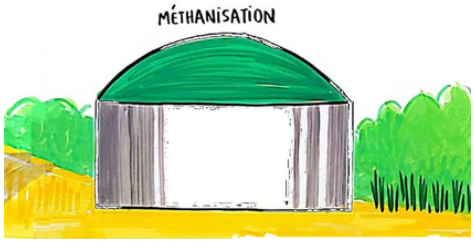

Fabrice Martin-Laurent


Christophe Breuillet


Christian Vanier

Les agri-énergies : de quoi parle-t-on ?

L'agri-énergie désigne la production d'énergie renouvelable ancrée dans le milieu agricole.



La méthanisation

La méthanisation est un processus biologique qui dégrade des matières organiques (effluents d'élevage, résidus de cultures, etc.) en l'absence d'oxygène, pour produire du biogaz et du digestat, valorisable comme fertilisant agricole. Le biogaz est épuré pour devenir du biométhane, puis injecté dans le réseau de gaz.



L'agrivoltaïsme

L'agrivoltaïsme associe, sur une même parcelle, une production agricole et une production d'électricité photovoltaïque. Les panneaux peuvent être installés au-dessus des cultures, sur des structures adaptées, ou sur des parcours d'élevage.

En France, un projet agrivoltaïque doit apporter directement à la parcelle un service agricole, par exemple en contribuant à l'adaptation au changement climatique, à la protection contre les aléas ou à l'amélioration du potentiel agronomique.



NOTRE MANIFESTE

Nous partageons collectivement le constat suivant

Aujourd'hui, notre région et notre pays font face à un double défi : notre souveraineté, tant alimentaire qu'énergétique, est fragilisée par les crises successives de ces dernières années.

La Bourgogne-Franche-Comté tire sa force de la multiplicité de ses territoires, faisant cohabiter une diversité unique de filières agricoles et énergétiques, tout en étant l'une des régions les plus exposées aux effets du dérèglement climatique et au déclin démographique.

Pour faire face aux défis climatiques et économiques, nous sommes convaincus de la **nécessité de produire localement une énergie décarbonée au service d'une agriculture résiliente.** Fort d'une histoire commune entre agriculture et énergie, il est temps de **renforcer le pont entre ces deux filières** pour continuer à bâtir des projets communs au service de la transition environnementale du territoire.

Notre vision

Nous voyons dans les projets d'agri-énergies une des solutions viables et durables pour le territoire. Nous voulons poser les bases d'une coopération où l'énergie soutient l'agriculture sans jamais s'y substituer.

Nous défendons un modèle **où le projet énergétique est un levier au service des agriculteurs et des collectivités.**

Notre raison d'être

«

Agir collectivement pour soutenir les filières agricoles régionales *en créant un pont durable et équitable entre agriculture et énergie, afin de garantir la transition écologique et l'attractivité du territoire.*

»

Nous nous engageons à :

01 — Porter un engagement territorial fort

Agir en tenant compte des spécificités locales de la Bourgogne-Franche-Comté, loin des solutions centralisées mais toujours en lien avec l'ensemble des écosystèmes dont les pouvoirs publics.

02 — Garantir l'autonomie des agriculteurs

Veiller à ce que l'énergie reste un outil au service des exploitations, et non une contrainte qui les aliène.

03 — Éclairer les modèles agricoles de demain

Ouvrir dès maintenant les réflexions sur les modèles agricoles que nous voulons défendre à travers ces transitions.

04 — Agir au service de la transition écologique

Soutenir l'agri-énergie comme un des leviers des transitions pour la région (“*Mieux produire*”)

05 — Cultiver le débat

Rester un espace de discussion transparent, résolument ouvert à la critique et à la confrontation d'idées pour progresser.

Nos valeurs :

Notre collectif est guidé par un **engagement territorial fort** et une **vision systémique et durable.** Nous agissons en **porteurs de solutions** concrètes, dans le respect de **l'autonomie des agriculteurs** et avec une **voix unifiée** pour peser sur les décisions nationales.

Une méthode pour faire dialoguer les expertises

Faire dialoguer des acteurs aux regards complémentaires

Le collectif Nos terres ont de l'énergie repose sur la **coopération entre des acteurs issus de secteurs différents,** qui apportent chacun leurs connaissances et leur expérience.

Acteurs académiques, scientifiques et de l'innovation

Produire des connaissances, analyser les effets et éclairer les débats.

Acteurs énergétiques et industriels

Partager les réalités techniques, économiques et opérationnelles des projets.

Acteurs agricoles

Ancrer les réflexions dans les réalités des exploitations et des territoires.

Grâce à cette diversité, le collectif confronte les points de vue, questionne les idées reçues et fait émerger des pistes d'action communes.

De l'intelligence collective à la robustesse des idées

L'intelligence collective est au cœur du fonctionnement du collectif. Grâce à des **méthodes de travail collaboratives**, chaque membre peut apporter son expertise, enrichir les réflexions et contribuer à la construction de positions communes, notamment lors des rendez-vous trimestriels.

La robustesse est au cœur de la démarche du collectif. Si le croisement des expertises en constitue le socle, elle se construit aussi en confrontant les idées aux faits, aux connaissances scientifiques et aux retours d'expérience.



Nos terres ont de l'énergie
COLLECTIF SUR LES AGRI-ÉNERGIES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Croiser les regards **pour bâtir un plaidoyer commun sur les agri-énergies**

Le 21 septembre 2026, ***Nos terres ont de l'énergie*** a réuni 60 participants aux Assises Territoriales de l'Agroécologie et de l'Alimentation Durable à Dijon, autour d'un **procès fictif mais bien réel sur les agri-énergies**.

L'objectif : dépasser le « pour ou contre » pour répondre ensemble à une question : **À *quelles conditions les agri-énergies peuvent-elles être une réussite pour nos territoires ?***

Pour préparer le tribunal, le **collectif est allé au-delà de ses membres** pour construire une **réponse collective**, en faisant **dialoguer les regards d'experts, d'agriculteurs et de citoyens.**

Notre jury : 8 personnes issues de secteurs et de sensibilités variés ont confronté leurs points de vue et ont construit ensemble une première version des 7 conditions.


Nassira Genane
BlueBroker


Simon Belin
Jeune exploitant agricole – Gaec de l'Oze


Fabrice Martin-Laurent
INRAE – UMR Agroécologie


Christophe Fouilland
FEDER Élevage


Jacques Wiart
France Nature Environnement


Sylvain Marmier
Crédit Agricole BFC


Charlotte Spony
BlueBroker


Bertrand Aucordonnier
Ademe

Nos deux témoins

Ils ont apporté leur éclairage à partir de leur expérience terrain.


Gabrielle Dufour
Agridées


Sylvain Raison
Exploitant agricole – Haute-Saône

Nos avocats

Deux membres du collectif ont endossé ce rôle pour confronter les arguments « pour » et « contre » et donner à voir toute la complexité du sujet.


Éric Passetti
GRDF


Christian Vanier
Expert indépendant et ingénieur des Eaux et Forêts

Les 60 participants : des citoyens qui ont pu **formuler à leur tour les conditions** qu'ils estimaient nécessaires au développement des agri-énergies.

De cette démarche de co-construction sont nées **7 conditions pour les agri-énergies**, qui constituent aujourd'hui le **plaidoyer de *Nos terres ont de l'énergie***.

Nos terres ont de l'énergie
COLLECTIF SUR LES AGRI-ÉNERGIES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Notre plaidoyer

7 conditions pour faire des agri-énergies un vrai levier de résilience agricole pour notre région

Le contexte géopolitique et le dérèglement climatique amènent à repenser notre modèle agricole et énergétique pour le rendre plus résilient.
Les agri-énergies s'ancrent dans cette période de transition et ouvrent la voie à de nouvelles opportunités pour nos territoires et leur souveraineté et pour nos agriculteurs.

Condition 1

Faire de l'agri-énergie un levier de résilience et de transition des pratiques (ex. agroécologie)

L'agri-énergie ne doit pas seulement produire de l'énergie : ***elle doit contribuer à transformer l'agriculture.***

Nous demandons que tout projet agri-énergétique soit accompagné d'engagements concrets en faveur de la transition agroécologique et de services agronomiques : rotations et diversification des cultures, développement des couverts végétaux, réduction des engrais de synthèse et limitation des impacts des CIVE sur les sols et les cultures principales, séquestration de l'eau dans les sols, décarbonation des pratiques, etc.

Les bénéfices comme les risques doivent être objectivés par des études scientifiques afin d'éviter que les changements de pratiques ne dégradent les sols ou les écosystèmes.

Nous souhaitons que l'ensemble des projets s'articule avec les besoins de préservation de l'écosystème (faune et flore) et soit ciblé sur des zones adaptées (ex. les zones intermédiaires agricoles).

"Articulation à avoir également avec des plans paysagers et la trame verte et bleue"

Condition 2

Appliquer le principe de priorité à la production nourricière et renforcer les apports agronomiques des projets agri-énergétiques

L'énergie doit rester un complément à l'agriculture, et non entrer en concurrence avec elle.
Nous demandons que les projets soient encadrés et contrôlés pour éviter les dérives.

Pour l'agri-PV : nous demandons une application stricte et un suivi rigoureux de la loi APER et la mise en œuvre d'évaluations scientifiques.
Pour les méthaniseurs : nous demandons à privilégier les résidus de culture, les effluents d'élevage et ou toute autre matière biodégradable.

"Les agri-énergies réussissent lorsqu'elles renforcent l'activité agricole"

Condition 3

Appliquer une concertation territoriale décentralisée et démocratique multi-parties prenantes

Les projets doivent être pensés avec le territoire, et non imposés au territoire.

Nous demandons que **les projets soient adaptés aux spécificités du territoire**. Nous demandons également que soit renforcée la démocratie locale, à travers les plans climat territoriaux, associant les développeurs de projets, les élus, les citoyens et les agriculteurs. L'objectif est simple : mieux associer les acteurs du territoire, améliorer l'acceptabilité des projets et éviter les dérives, sans complexifier inutilement les projets les plus simples.

"Une concertation et une gouvernance territoriale sont indispensables"

Condition 4

Garantir un mécanisme de sécurisation des revenus énergétiques (sur 15 ans)

Les projets doivent donner de la visibilité à l'agriculteur, de la confiance aux financeurs et faire en sorte que la valeur créée par l'énergie bénéficie au territoire.

Nous demandons **la mise en place d'un mécanisme de garantie d'un prix d'achat minimum de l'énergie produite**, porté par l'État, sur 15 ans.

Ce mécanisme devra pouvoir tenir compte des évolutions extérieures au projet, notamment de l'inflation, afin de garantir à l'agriculteur un retour sur investissement cohérent avec les montants engagés et la durée d'amortissement des installations.

Nous demandons que **les coopératives qui portent les projets soient pleinement associées à leur gouvernance**, et de s'assurer qu'une partie des bénéfices économiques soit réinvestie dans le territoire.

"Assurer une gouvernance claire des projets avec un partenariat équilibré pour les porteurs de projets et agri"

Condition 5

Partager équitablement la valeur avec l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, communes riveraines, écosystème agricole)

Les agri-énergies doivent devenir des projets collectifs et territoriaux dont l'agriculteur garde une place centrale, et non de simples investissements individuels.

Nous souhaitons que le territoire puisse s'approprier le projet et bénéficier de la valeur qu'il produit. **L'agriculteur doit être au cœur du projet et maintenir son autonomie de décision sur le projet.**

Pour l'agri-PV : nous demandons une répartition équitable de la valeur avec l'agriculteur partenaire

et la possibilité pour les riverains de bénéficier du projet (tarifs préférentiels sur l'énergie, financement participatif).
Pour la méthanisation : nous demandons également que les agriculteurs et les riverains puissent bénéficier de l'énergie produite (bons énergie et bornes bioGNV) et de participer financièrement aux projets (financement participatif).

Condition 6

Faire de l'agri-énergie un levier pour le renouvellement des générations

L'agri-énergie ne doit pas seulement sécuriser les exploitations d'aujourd'hui : ***elle doit aussi faciliter leur transmission à celles et ceux qui feront l'agriculture de demain.***

Nous souhaitons faire de l'agri-énergie **un levier pour le renouvellement des générations agricoles en rassurant, par la stabilité économique de l'exploitation, les jeunes dans leur installation.** Nous demandons que les écoles forment les futurs exploitants à la mise en place et au pilotage de ces projets agri-énergétiques.

Enfin, **nous demandons d'accompagner les jeunes dans leur installation**, notamment sur des exploitations déjà équipées en agri-PV grâce à des mécanismes de soutien adaptés, ou en leur permettant de devenir partenaires de projets de méthanisation.

Condition 7

Accompagner les agriculteurs et les territoires vers l'autonomie énergétique (sobriété et autoconsommation)

Dans un contexte géopolitique de plus en plus tendu, produire et consommer localement notre énergie, c'est aussi renforcer notre souveraineté énergétique et notre résilience collective.

Nous souhaitons **accompagner les agriculteurs et les territoires vers davantage d'autonomie et de sobriété énergétique** par la réalisation d'un bilan carbone et d'un diagnostic énergétique de l'exploitation.

Pour l'agri-PV y compris le photovoltaïque sur les toitures : nous voulons favoriser l'autoconsommation de l'énergie produite, puis la revente locale, dans une logique de circuit court.

Pour la méthanisation : nous demandons de développer des stations bioGNV à proximité des méthaniseurs pour répondre aux besoins des acteurs locaux, et de développer la cogénération pour produire de l'électricité pour répondre au besoin d'électrification des procédés agricoles.

Nous demandons également de **prolonger et renforcer les incitations fiscales pour encourager l'autoconsommation de biogaz et d'électricité renouvelable.**

L'objectif est donc simple : produire l'énergie dont nous avons besoin, au plus près des exploitations et des territoires, tout en consommant moins.

Les agri-énergies doivent être un choix collectif au service de la santé, de l'économie et de la souveraineté des territoires : ***accepter certains impacts pour construire ensemble un modèle agricole plus résilient, plus autonome et économiquement viable.***

Retour en images sur le Tribunal



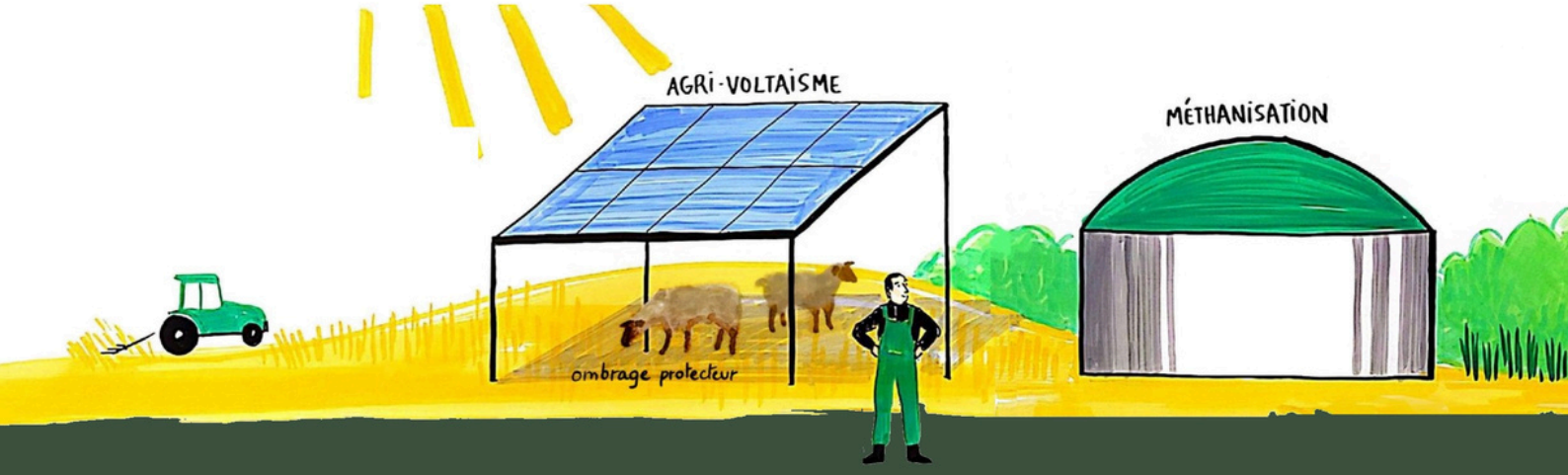




Tribunal des agri-énergies, Assises Territoriales de l'Agroécologie et de l'Alimentation durable, Dijon, 21 septembre 2026

Nos terres ont de l'énergie
COLLECTIF SUR LES AGRI-ÉNERGIES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Nos terres ont de l'énergie. Faisons-la rayonner ensemble.



Acteurs agricoles, énergéticiens, chercheurs, élus ou citoyens de Bourgogne-Franche-Comté, **suivez le collectif pour construire avec nous des agri-énergies au service de nos territoires.**

Suivez-nous sur LinkedIn